



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/665
11 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 92 de l'ordre du jour

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Un agenda pour le développement : recommandations

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PRÉFACE	1 - 3	3
I. INTRODUCTION	4 - 13	3
II. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA REVITALISATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT . .	14 - 37	5
A. Les politiques nationales de développement . . .	15 - 21	5
B. Le contexte international	22 - 37	6
III. RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT MULTILATÉRAL EFFICACE	38 - 61	8
A. L'Assemblée générale	40 - 42	9
B. Le Conseil économique et social	43 - 48	9
C. Les institutions de Bretton Woods	49 - 56	11
D. Organismes sectoriels et techniques	57 - 61	12
IV. RECOMMANDATIONS EN VUE D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES	62 - 91	13
A. Atouts que possède l'Organisation	65 - 72	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Objectifs communs	73 - 85	15
C. Coordination des opérations	86 - 89	17
D. Financement pour l'avenir	90 - 91	18
V. CONCLUSION	92	18
ANNEXE. Agenda pour le développement : recommandations clefs		19

PRÉFACE

1. Conformément à la résolution 47/181 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, j'ai fait distribuer, le 6 mai 1994, un rapport sur un agenda pour le développement (A/48/935), afin de connaître les vues de tous les États Membres et des organismes et programmes du système des Nations Unies, ainsi que celles émanant de toute une série d'autres sources, publiques et privées.

2. Le rapport susmentionné était à la disposition des participants aux Auditions mondiales sur le développement que le Président de l'Assemblée générale a organisées en juin 1994, et il a été examiné le mois suivant à la session de fond du Conseil économique et social. J'ai également reçu d'autres observations, de sources très diverses. J'ai examiné toutes ces contributions très attentivement. Tout dernièrement, j'ai pu tirer profit des déclarations faites pendant le débat général de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, où la question d'un agenda pour le développement a été maintes fois abordée.

3. Comme l'Assemblée générale m'en a prié, au paragraphe 5 de sa résolution 48/166 du 21 décembre 1993, je présente aujourd'hui, à l'Assemblée à sa quarante-neuvième session, mes recommandations à ce sujet, qui font suite à mon rapport du 6 mai 1994 et tiennent compte des débats de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social ainsi que des vues présentées dans le cadre des Auditions organisées par le Président de l'Assemblée générale, telles que celui-ci les a résumées (voir A/49/320, annexe). Je n'ai pas manqué, ce faisant, de tenir compte aussi des demandes formulées dans le dispositif de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale à propos du contenu du présent agenda. Les recommandations sont récapitulées dans l'annexe au présent rapport.

I. INTRODUCTION

4. Les recommandations générales qui se sont dégagées peuvent être formulées en des termes simples, mais elles n'en sont pas moins d'une importance capitale. En premier lieu, le développement doit être reconnu comme la tâche première de notre temps, et celle qui est la plus lourde de conséquences. Il est capital pour l'avenir commun de l'humanité que cet impératif soit reconnu et que l'on s'engage à le réaliser, par une action constante, collective et efficace. Les gouvernements, les institutions intergouvernementales et l'Organisation des Nations Unies doivent d'urgence revoir leurs priorités, afin d'élever à un rang tout autre l'attention et le soutien accordés au développement.

5. En deuxième lieu, le développement doit être perçu dans ses multiples dimensions. Le rapport du 6 mai 1994 sur un agenda pour le développement mettait en exergue cinq dimensions du développement : la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie. L'importance de ces composantes du développement a été comprise et approuvée par les États Membres. Pour la plupart des gens, dans la plupart des pays, la croissance économique est la condition sine qua non du développement. La croissance économique est non pas une option parmi d'autres mais un impératif. Mais elle est aussi non pas une fin mais un moyen. Les nouveaux modes de réalisation du développement devraient non seulement susciter la croissance économique mais également faire en sorte que les bienfaits de celle-ci soient

/...

équitablement accessibles. Ils devraient permettre aux gens d'être partie prenante aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie. Ils devraient permettre une croissance tournée vers l'emploi. Et ils doivent reconstituer le patrimoine naturel dont la vie de tous est tributaire. Bref, ils doivent reposer sur une vision globale du développement.

6. Fondamentalement, le développement doit avoir pour objet l'amélioration du bien-être de l'humanité; l'élimination de la faim, de la maladie et de l'ignorance; et l'emploi productif de tous. Son premier objectif doit être de mettre fin à la pauvreté et de pourvoir aux besoins prioritaires de tous, selon des modalités que les générations futures pourront continuer d'appliquer de manière productive.

7. En troisième lieu, le consensus qui commence à se former sur la priorité et les dimensions du développement devrait trouver son expression dans un nouveau cadre de coopération internationale. Cette entreprise que l'on appelle la coopération internationale pour le développement est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, mais elle a besoin d'un souffle nouveau pour finir de se dégager d'un passé marqué par la guerre froide et contribuer pleinement à la réalisation des objectifs du développement.

8. En quatrième lieu, à l'intérieur de ce nouveau cadre de coopération pour le développement, les Nations Unies doivent jouer un rôle majeur, pour ce qui est tant de définir les politiques que de mener les opérations. Les observations suscitées par le rapport de mai 1994 sur un agenda pour le développement n'ont pas seulement permis une meilleure compréhension des dimensions du développement, elles ont aussi fait apparaître un appui résolu en faveur de la revitalisation du rôle de l'Organisation et de l'adoption de mesures propres à accroître la cohérence et la pertinence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement.

9. La mission et les responsabilités de l'ONU dans le domaine du développement procèdent directement de la Charte des Nations Unies et de la nature fondamentale de l'Organisation en tant qu'entité politique et en tant que force morale au plan international; de l'impossibilité de séparer le maintien de la paix, l'action humanitaire et les objectifs de développement; de la contribution du développement aux objectifs universels que sont la paix, la liberté, la justice sociale et la protection de l'environnement, des objectifs que l'ONU fait siens et à la réalisation desquels elle oeuvre jour après jour partout dans le monde; et des atouts des programmes qui se sont constitués au fil des 50 années d'histoire de l'Organisation. L'ONU ne saurait être une force réelle pour la paix si elle n'est pas aussi une force réelle pour le développement.

10. L'heure est venue pour l'Organisation d'inscrire dans les faits son mandat originel dans les domaines économique et social, de placer l'oeuvre générale de développement au centre de son action et, dans ce nouveau contexte, d'aider les États Membres qui s'efforcent d'atteindre les divers objectifs de développement propres à chacun d'entre eux.

11. Le système des Nations Unies – l'ONU proprement dite, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods – peut apporter beaucoup au processus de développement. Mais, cet apport potentiel du système ne pourra

/...

devenir réalité que si les processus intergouvernementaux sont renforcés et rendus plus cohérents et si les diverses composantes du système d'aide au développement, partant de la complémentarité de leur différents mandats, parviennent à forger un système intégré cohérent et coordonné d'appui aux aspirations des pays. Il s'en faut de beaucoup aussi pour que le fonctionnement de l'Organisation soit parfait, pour ce qui est notamment des liens entre le maintien de la paix, l'aide humanitaire et le développement.

12. Les recommandations générales qui se sont dégagées de ce processus d'élaboration d'un agenda pour le développement placent sur le devant de la scène trois objectifs essentiels : renforcer et revitaliser la coopération internationale pour le développement de manière générale; édifier un système multilatéral d'appui au développement qui soit plus fort, plus efficace et plus cohérent; et accroître l'efficacité de l'action de l'Organisation elle-même dans le domaine du développement – au niveau de ses départements, ses commissions régionales, ses fonds et ses programmes – en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies.

13. Les recommandations présentées dans les paragraphes qui suivent s'articulent autour de trois objectifs susmentionnés, en faisant ressortir plus particulièrement, dans chaque cas, ce que l'ONU peut et devrait faire. Aucune amélioration véritable n'est possible si les États Membres ne sont pas convaincus de la nécessité des changements proposés, et si les nations et les peuples, partout dans le monde, ne partagent pas les fruits de ces changements. La gageure pour les États Membres consiste à saisir cette occasion pour faire du système des Nations Unies un instrument bien plus efficace du multilatéralisme.

II. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA REVITALISATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

14. Inscrire la coopération internationale pour le développement dans un nouveau cadre suppose des actions concertées au plan national et international.

A. Les politiques nationales de développement

15. Aucun développement ne saurait réussir s'il n'a pas pour moteur les priorités nationales et pour vocation l'amélioration du bien-être du pays et de sa population. Il faut donc créer au plan national, tant dans l'État que dans la société civile, des capacités de planifier, gérer et mettre en oeuvre les programmes de développement.

16. Certes, aucun État ne peut plus être aujourd'hui l'acteur unique du développement, mais chaque État demeure responsable au premier chef du développement de son pays. Qu'on le présente comme une responsabilité des États ou comme un droit des peuples, le développement exige toujours une conduite compétente par les pouvoirs publics, des politiques nationales cohérentes et un fort engagement populaire.

17. Le développement durable a pour préalable un partenariat solide entre les pouvoirs publics et la société civile.

18. Il incombe plus particulièrement aux pouvoirs publics de protéger les populations pauvres et marginalisées et de suivre des politiques qui leur ouvrent des possibilités de s'insérer de manière productive dans la société et dans la vie économique.

19. Il conviendrait de renforcer et de soutenir les acteurs autres que l'État, notamment les mouvements populaires de base et les organisations non gouvernementales. Ces organisations de la société civile donnent à la population la possibilité de se faire entendre, et il conviendrait de leur reconnaître, et de leur accorder effectivement, une place dans les nouveaux modèles de développement.

20. L'importance du secteur privé ne doit pas être sous-estimée. Dans le cadre de ce partenariat, il conviendrait d'encourager le développement de secteurs privés forts, le recours aux forces du marché et aux mécanismes qu'elles induisent et la promotion de l'esprit d'entreprise. Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les coûts sociaux et environnementaux soient correctement répercutés sur les prix, et se traduisent par une stabilité macro-économique.

21. Des mesures doivent être prises, au niveau des pouvoirs publics comme de la société civile, pour combattre la corruption et protéger les consommateurs, les investisseurs, les travailleurs et l'environnement, par des réglementations judicieuses.

B. Le contexte international

22. La présence d'un contexte international propice, tourné vers la croissance, est capitale pour le développement. Les forces macro-économiques externes – commerce, gestion de la dette, investissement direct, courants de capitaux et accès aux technologies – doivent être favorables aux objectifs du développement. La coopération internationale pour le développement doit prévoir des partenariats avec les milieux d'affaires, nationaux et internationaux.

23. L'intégration équitable des pays les moins nantis à l'économie mondiale est une exigence majeure. La marginalisation de ces pays est déjà perceptible, et cette dérive doit être stoppée.

24. Force est de constater, avec regret, qu'en 1993, l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement, qui a été adopté en 1970 et encore réaffirmé en 1992, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), n'a été atteint que par quatre pays : le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Il faut que l'aide au développement soit plus en accord avec les objectifs convenus, et qu'il soit mis fin à son détournement vers des priorités étrangères au développement. Il conviendrait de s'accorder sur de nouveaux objectifs intérimaires réalistes permettant une augmentation régulière de l'aide publique au développement. Une part plus importante devrait être allouée aux activités de développement des Nations Unies.

25. Il y a lieu d'accroître d'urgence le montant global de l'aide au développement et de faire en sorte que le maintien de la paix, les urgences

/...

humanitaires et la protection de l'environnement mondial soient financés au moyen de ressources nouvelles et additionnelles et non par prélèvement sur celles destinées à l'aide au développement.

26. La communauté internationale doit trouver une solution à un problème sur lequel les efforts de développement ne cessent de buter depuis deux décennies, celui de la dette, qui se pose avec une grande acuité dans les pays les plus pauvres, ceux du continent africain en particulier.

27. Dans les pays à endettement critique, la réforme exige une réduction de l'encours de la dette qui soit permanente et suffisamment importante pour rétablir la confiance du secteur privé, à l'intérieur comme à l'étranger, et faciliter le redressement, la croissance et le développement de ces pays. Dans le cas des pays les moins développés et les plus pauvres, la dette devrait être purement et simplement annulée. Il conviendrait en outre d'envisager les possibilités de recyclage de la dette pour financer des projets économiques, sociaux et environnementaux.

28. Les pays en développement doivent pouvoir profiter dans des conditions équitables des possibilités toujours plus grandes qui s'offrent, au plan mondial, dans les domaines du commerce, de la technologie, de l'investissement et de l'information. Les fruits de la révolution technologique et informatique doivent être plus également accessibles, faute de quoi les disparités économiques internationales actuelles ne pourront que se creuser davantage et saper les fondements du progrès mondial.

29. Les pays en transition vers une économie de marché sont aux prises avec des problèmes particuliers imputables à la nécessité de procéder à une transformation rapide mais délicate des structures fondamentales de l'économie, au manque de compétitivité sur les marchés internationaux, au marasme économique et à d'autres facteurs. La communauté internationale devrait soutenir ces pays en leur fournissant des ressources supplémentaires.

30. Il conviendrait de reconnaître que la coopération économique régionale constitue un élément important de la stratégie de développement de bon nombre de pays. Les mécanismes d'intégration régionale, depuis les associations relativement peu structurées jusqu'aux accords de libre-échange, fournissent une mine d'enseignements qui peut être exploitée pour de nouvelles grandes initiatives. Il conviendrait d'encourager la coopération économique et technique entre pays en développement ayant des difficultés et expériences similaires.

31. Dans maintes régions du monde, le progrès économique et le bien-être de la population sont menacés par l'absence de toute entrave à la croissance démographique et à la dégradation de l'environnement. Les programmes qui traitent de ces questions, notamment le programme d'action qui vient d'être adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, et les accords conclus lors du Sommet de la CNUED, à Rio de Janeiro, doivent être considérés comme éminemment prioritaires et partie intégrante de l'ensemble du processus de développement.

32. L'application rapide de nouvelles technologies et la modification des schémas de consommation s'imposent aujourd'hui, pour freiner la consommation insensée des ressources de la nature et de l'environnement.

33. Les dépenses militaires excessives et leurs conséquences vont fondamentalement à l'encontre des objectifs du développement. Une occasion unique s'offre aujourd'hui de faire davantage pour réduire les dépenses militaires, éliminer progressivement la plupart des formes d'aide militaire et de subventions aux exportateurs d'armes et juguler efficacement un trafic d'armes international anarchique. Une plus grande transparence des dépenses militaires s'impose. Le Registre des armes classiques tenu par l'ONU doit être renforcé. Il faut procéder à une analyse comparative plus détaillée des budgets militaires et sociaux. Les mines terrestres sont un obstacle majeur au développement, détruisant des vies humaines et empêchant que des terres soient exploitées de manière productive. Il conviendrait de proclamer une interdiction pure et simple, à l'échelle mondiale, de la production et du transfert des mines terrestres et de leurs composants. Des auditions mondiales sur le lien entre le désarmement et le développement, qui seraient organisées par le Président de l'Assemblée générale, sont à envisager sérieusement.

34. Comme en témoigne la réussite de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, un puissant agenda international pour le développement est en train de se constituer, progressivement, à la faveur d'une série continue de conférences et de sommets des Nations Unies. Des mécanismes efficaces et réalistes doivent être mis en place pour concrétiser les objectifs fixés au cours de ces rencontres.

35. Il conviendrait d'élaborer un cadre commun de suivi des grandes conférences des Nations Unies, passées et à venir. Les objectifs, généraux ou précis, dans le domaine du développement économique et social qui ont été adoptés par les conférences et sommets internationaux passés devraient être synthétisés, chiffrés, classés par ordre de priorité et dotés d'un calendrier d'exécution assorti de délais raisonnables.

36. La cinquantième session de l'Assemblée générale sera une bonne occasion de concentrer l'attention de la communauté internationale sur l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement entre pays industrialisés et pays en développement, un cadre où les intérêts communs et les nécessités mutuelles constitueraient le fondement rationnel d'un nouveau partenariat.

37. À cet égard, l'Assemblée devrait envisager l'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait être organisée en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

III. RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT MULTILATÉRAL EFFICACE

38. L'intensification des relations d'interdépendance à l'échelle mondiale va inévitablement entraîner un recours accru à la coopération multilatérale. L'existence d'un système multilatéral efficace et fort s'articulant autour de

/...

l'Organisation des Nations Unies est une condition indispensable au succès de la coopération multilatérale pour le développement ainsi que de la politique et des activités économiques internationales.

39. L'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement est une tâche qui incombe aux divers organismes. Mais le rôle de l'Organisation est, lui, unique et indispensable. En tant qu'organisation mondiale fondée sur le principe d'universalité, et constituant à tous les niveaux un réseau mondial sans pareil, l'Organisation est bien placée pour sensibiliser l'opinion publique, forger des consensus, concevoir des politiques dans les divers domaines qui peuvent avoir une incidence sur le développement, et aider à rationaliser et harmoniser les multiples efforts en faveur du développement qui sont déployés à l'échelle mondiale, dans le secteur privé et dans le secteur public. Sont indispensables à cette fin un élargissement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et un resserrement des liens entre, d'une part, l'Organisation des Nations Unies et les institutions issues de Bretton Woods et, d'autre part, les organismes sectoriels et techniques.

A. L'Assemblée générale

40. Dans le contexte du processus actuel de réforme des organes intergouvernementaux ayant pour objet la restructuration et la revitalisation de l'Organisation dans les domaines économique et social et les domaines apparentés, l'Assemblée générale doit jouer un rôle de premier plan consistant à mobiliser la communauté internationale en vue de l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement.

41. L'Assemblée générale devrait définir les questions qui revêtent une importance critique pour la coopération internationale et l'élaboration des politiques et se donner pour tâche d'identifier les lacunes et les incohérences, ainsi que les problèmes nouveaux qui n'appartiennent pas aux domaines de compétence d'organismes plus étroitement spécialisés dans les questions de développement, de commerce et de financement. Elle devrait se concentrer sur l'élaboration des principes, normes et règles nécessaires à la gestion des relations d'interdépendance à l'échelle globale dans un univers international en évolution rapide et promouvoir une conception intégrée du développement économique et social. Le rôle des Deuxième et Troisième Commissions pourrait être revu dans cette perspective.

42. Le début de chaque session de l'Assemblée générale, moment où les pays sont représentés à un niveau élevé, pourrait être l'occasion d'un dialogue qui serait consacré à ces questions en séance plénière. On pourrait envisager la possibilité de convoquer, à un nombre d'années d'intervalle donné, des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui seraient consacrées à l'examen de tel ou tel aspect important de la coopération internationale pour le développement.

B. Le Conseil économique et social

43. La revitalisation du Conseil économique et social afin qu'il puisse jouer le rôle qui lui est dévolu par la Charte est d'une importance déterminante pour le succès de l'effort déployé actuellement en vue de renforcer l'Organisation

/...

des Nations Unies comme centre d'un système de développement multilatéral effectif.

44. Premièrement, conformément au rôle qui lui a été dévolu, le Conseil devrait faire porter ses délibérations et ses décisions sur la totalité des questions relatives au développement, compte tenu des accords régissant ses rapports avec les institutions spécialisées et les institutions issues de Bretton Woods, ainsi que des mandats de ces institutions. Il devrait établir des relations de travail plus étroites entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies et exercer les fonctions définies au Chapitre IV de la Charte, relatif à l'Assemblée générale, au Chapitre IX, relatif à la coopération économique et sociale internationale, et au Chapitre X, relatif au Conseil économique et social lui-même.

45. Deuxièmement, le Conseil devrait jouer le rôle d'organe chargé d'examiner l'assistance internationale au développement, et, dans cette optique, donner régulièrement aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires l'occasion de débattre des programmes et politiques d'aide et de les évaluer. Dans le cadre de ce rôle, le Conseil devrait devenir l'entité directrice exerçant une fonction unificatrice à laquelle les organes directeurs actuels des divers fonds et programmes des Nations Unies seraient reliés pour ce qui est des grandes questions de politique générale. Il pourrait également exercer sur le plan intergouvernemental des fonctions de contrôle vis-à-vis des départements de l'Organisation chargés des activités opérationnelles relatives au développement.

46. Troisièmement, le Conseil devrait être chargé d'identifier les nouvelles situations d'urgence sur le plan humanitaire et celles qui n'existent encore qu'en puissance, et d'élaborer des directives générales en vue de la coordination des initiatives destinées à remédier à ces situations.

47. Les responsabilités et fonctions du Conseil qui viennent d'être évoquées pourraient être renforcées grâce à un élargissement de son bureau; le bureau élargi se réunirait entre les sessions pour dégager les points sur lesquels le Conseil devrait faire porter ses travaux et faciliter l'accord sur les questions soumises à l'approbation du Conseil. Pour rester efficace tout en étant représentatif, le bureau élargi devrait avoir une composition limitée. Afin de pouvoir répondre à temps aux besoins, il serait bon qu'il ait des méthodes de travail aussi souples que possible. Le Conseil plénier, où la représentation serait d'un niveau élevé, se réunirait à des périodes déterminées de l'année pour décider de l'orientation politique générale à adopter et examiner les travaux du bureau élargi.

48. Il y aurait lieu par ailleurs d'envisager la création d'un conseil de conseillers internationaux pour le développement, qui apporterait son concours à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leur rôle dirigeant dans le domaine du développement. Ce conseil ferait paraître un rapport annuel ou bisannuel indépendant, dans lequel il analyserait les problèmes les plus importants de l'économie mondiale et leur incidence sur le développement, et informerait l'opinion publique internationale.

/...

C. Les institutions de Bretton Woods

49. Le renforcement des liens avec les institutions issues de Bretton Woods a été l'un des thèmes dominants des débats qui se sont déroulés récemment à la session de haut niveau du Conseil économique et social et lors des Auditions mondiales sur le développement. Le resserrement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est l'un des objectifs énoncés dans la résolution 47/181, qui est celle par laquelle l'Assemblée générale a demandé que lui soit présenté un agenda pour le développement.

50. Il existe de nombreux domaines dans lesquels il serait possible d'élargir le dialogue actuel entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation, et de renforcer leurs initiatives conjointes sur les questions de fond. La Banque mondiale, en particulier, qui a été amenée à consentir de plus en plus de prêts dans le secteur social, dans le secteur de l'environnement et dans d'autres secteurs qui nécessitent un renforcement des capacités, une planification et des activités d'exécution décentralisées, des prêts modestes et des mesures propres à stimuler la participation de toutes les institutions de la société civile, devrait pouvoir collaborer davantage avec ceux des programmes et organismes des Nations Unies qui ont des activités dans ces mêmes domaines.

51. Par ailleurs, la Banque mondiale pourrait faire appel aux programmes des Nations Unies pour assurer l'acheminement de l'assistance technique qu'elle fournit à titre gracieux, en particulier l'assistance technique "autonome" qui n'est pas reliée à des projets d'investissement précis, et prêter son concours à ces programmes.

52. Il y a de très bons exemples de collaboration au niveau des pays entre les institutions de Bretton Woods et les programmes des Nations Unies dans ces domaines ainsi que dans d'autres, et il conviendrait de les prendre comme modèles et de s'en inspirer.

53. Une coopération entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation des Nations Unies pourrait s'instaurer par le biais d'initiatives conjointes, notamment dans les domaines suivants : stratégies en vue de réduire la pauvreté, dont la mise en place de petites entreprises et l'octroi de microcrédits; amélioration de la productivité du secteur des ressources et mise en valeur de l'énergie durable; promotion du développement comme moyen de prévenir les conflits et consolidation de la paix et reconstruction après les conflits; programmes d'ajustement structurel socialement et écologiquement responsables; renforcement des capacités et amélioration de la gestion du secteur public.

54. Une question à laquelle on a prêté une très grande attention lors des discussions qui se sont déroulées au Conseil économique et social et lors des Auditions mondiales sur le développement est celle de la conditionnalité en ce qui concerne les prêts définis par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'ajustement structurel. L'accord est à peu près général au sujet de la nécessité de l'ajustement structurel et de la réforme économique; en revanche, les opinions sont divisées quant à ce que doit être la teneur des programmes d'ajustement structurel, dont on craint qu'ils ne soient en eux-mêmes insuffisants.

/...

55. L'Organisation et les institutions issues de Bretton Woods devraient conjointement collaborer avec les pays intéressés en ce qui concerne les éléments sur lesquels doit porter le dialogue en matière de politique générale ainsi que les mesures de complémentarité et de compensation dont doivent s'assortir les programmes d'ajustement structurel. Il y a place pour une collaboration de cet ordre dans le cadre des consortiums d'aide, des groupes consultatifs et des tables rondes qui sont organisés sur le plan multilatéral par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les organismes du système des Nations Unies chargés des questions de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international devront tout particulièrement veiller à ce que le dialogue concernant la politique relative aux pays soit plus transparent et mieux adapté aux besoins et, pour cela, faire en sorte que les gouvernements soient davantage à même de conduire ce dialogue et définir clairement les options dans les documents de pays qu'ils établissent. Le Coordonnateur résident des Nations Unies devrait être associé à ce dialogue. Les efforts entrepris en vue de promouvoir une plus grande complémentarité entre les notes de stratégie nationale et les documents-cadres de politique économique devraient être poursuivis.

56. On pourrait par ailleurs envisager la possibilité de réactiver le Comité de liaison Nations Unies/Bretton Woods afin d'améliorer le processus de consultations sur les questions de fond. En outre, le Secrétaire général devrait, selon qu'il conviendrait, faire part des préoccupations du système des Nations Unies dans son ensemble au Comité mixte sur le développement du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI.

D. Organismes sectoriels et techniques

57. La diversité des organismes du système des Nations Unies peut être une grande force si la diversité de leurs mandats et des domaines d'expertise qu'ils représentent est mise au service d'un développement durable et global.

58. Le concours que les organismes sectoriels et techniques apportent à l'organisation et au suivi des grandes conférences mondiales – apports sur le plan de la politique des organes intergouvernementaux, expertise de secrétariats spécialisés et contributions de différents secteurs de la société civile – offre un modèle qui devrait être progressivement appliqué à tous les aspects des activités de l'Organisation consacrées au développement. Les initiatives conjointes telles que le nouveau programme interinstitutions sur le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) devraient aussi être étendues à d'autres domaines.

59. Les apports techniques de ces organismes, en particulier les petits organismes techniques qui s'occupent d'aspects divers de la création d'infrastructures, devraient être pris en compte de manière plus complète dans les priorités et les plans économiques et sociaux que le système des Nations Unies cherche à promouvoir.

60. La préservation de l'intégrité et du caractère global du système des Nations Unies doit être une préoccupation majeure et constante de la communauté internationale. Dans ce contexte, il conviendrait d'examiner en priorité la question de savoir s'il serait opportun de relier à l'ONU des organisations

/...

nouvelles telles que l'Organisation mondiale du commerce, auxquelles sont dévolues d'importantes tâches dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale.

61. Dans l'esprit des objectifs qui ont guidé la récente restructuration du dispositif de coordination intersecrétariats, les membres du Comité administratif de coordination, sous la présidence du Secrétaire général, envisageront de nouvelles mesures qui permettront au Comité de faire davantage pour donner plus de cohérence et d'efficacité aux activités du système des Nations Unies. Dans le cadre de cet effort, on envisage de faire plus souvent appel à des équipes spéciales, de dimension restreinte et composées de chefs de secrétariat, qui se concentreraient sur les problèmes critiques de développement, et d'élaborer des programmes communs fondés sur des politiques communes à mettre en oeuvre au niveau des pays.

IV. RECOMMANDATIONS EN VUE D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES

62. Les activités de développement de l'Organisation portent sur des domaines extrêmement divers : développement social, économique et politique à long terme; reconstruction et relèvement après une crise; et questions comme la population, la condition de la femme, la survie des enfants, l'environnement, la lutte contre la drogue, le logement et l'aménagement urbain. La confiance dans l'Organisation des Nations Unies dépend dans une large mesure de l'efficacité de ces programmes.

63. Si l'ONU doit accroître ses efforts d'aide au développement, ce n'est pas à cause de l'échec de ces efforts mais à cause de leur succès même. La demande de services à laquelle l'ONU doit répondre excède de loin sa capacité. En d'autres termes, il faut tabler sur les succès passés, tirer pleinement parti des capacités éprouvées, répondre aux nouvelles demandes et saisir les nouvelles occasions : c'est là la principale raison pour laquelle il faut renforcer les activités opérationnelles des Nations Unies en matière de développement.

64. Les nouvelles mesures à prendre pour améliorer et renforcer la direction, la gestion, le financement, la division du travail et la répartition des responsabilités, la coordination et les ressources en personnel, doivent s'appuyer sur les réformes entreprises à ce jour. Il s'agit notamment des séries de changements qui ont été introduits dans les opérations de l'ONU en application des résolutions 44/211 et 47/199 adoptées par l'Assemblée générale le 22 décembre 1989 et le 22 décembre 1992 dans le contexte de ses examens triennaux des orientations des activités opérationnelles de développement, ainsi que d'autres efforts de restructuration et de revitalisation. Le renforcement de la coordination et de l'efficacité des activités opérationnelles au sein de l'Organisation proprement dite peut contribuer à assurer la cohérence de ces activités dans l'ensemble du système des Nations Unies.

A. Atouts que possède l'Organisation

65. Pour accroître l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies, il faut commencer par définir avec soin les domaines où l'ONU

/...

dispose d'atouts et de moyens d'action particulièrement efficaces pour appuyer le développement.

66. La tribune que nous offre l'ONU est un moyen unique de sensibiliser et d'informer l'opinion publique, d'arrêter l'agenda international pour le développement et de forger le consensus nécessaire pour agir. Une fois forgé, ce consensus se traduit par des normes et des accords internationaux, est intégré aux priorités de développement national et se concrétise dans les activités opérationnelles des Nations Unies.

67. Du fait de sa neutralité, l'ONU ne représente aucun intérêt national ou commercial particulier. Elle peut donc établir des relations spéciales de confiance avec les pays dont elle appuie les efforts de développement. Elle peut fournir à ces pays une assistance stable et à long terme pour leur permettre de développer leur capacité potentielle, sans leur fixer des objectifs politiques ou économiques à court terme.

68. L'ONU possède un réseau mondial unique de commissions régionales et de bureaux de pays. Elle possède, de ce fait, une capacité d'exécution inégalable. Sa présence universelle lui permet d'opérer efficacement aussi bien à l'échelon des pays qu'aux échelons international et régional.

69. L'ONU veille à ce que la programmation des ressources pour l'aide au développement soit basée sur les besoins de la population, donne aux pays un rôle prépondérant et ne soit pas assortie de conditions. Grâce à ce mode de programmation, ainsi qu'à la participation des pays en développement à la direction des activités, les initiatives de l'ONU en matière de développement sont fondées sur les priorités des pays et sont consacrées au progrès de ces pays et de leurs peuples.

70. L'ONU a un mandat universel qui couvre toutes les questions – sociales, économiques et politiques. Comme elle oeuvre en liaison avec les institutions spécialisées, sa compétence s'étend à pratiquement tous les aspects du développement, ce qui augmente encore sa capacité d'exécution.

71. Les programmes de l'ONU sont axés sur les pays les plus démunis, et, dans ces pays, sur les éléments les plus démunis de la population. L'ONU possède des moyens d'action particuliers et une expérience unique en ce qui concerne les aspect sociaux de développement et la coopération avec les gouvernements, les communautés locales et les organisations non gouvernementales.

72. L'ONU est capable de mobiliser l'assistance humanitaire et d'en assurer la fourniture et la coordination. Elle peut aider à la reconstruction, à la réinsertion et à d'autres activités de développement au lendemain des crises. Elle peut établir des liens entre le maintien de la paix, l'aide aux réfugiés, les secours d'urgence et le développement. Elle offre une base idéale pour les initiatives d'alerte rapide et de développement préventif. Dans ce domaine comme dans d'autres, les organismes des Nations Unies ont établi des relations de travail étroites avec les organisations non gouvernementales à tous les niveaux.

B. Objectifs communs

73. S'il existe une unité de vues et un but commun, la coordination et l'intégration des activités opérationnelles de l'Organisation suivront tout naturellement. L'ONU et ses États Membres cherchent, par le biais de conférences internationales et par d'autres moyens, à définir et à promouvoir une conception commune du développement qui soit axée sur l'homme, équitable et viable sur le plan social et sur celui de l'environnement. De ce processus se dégagent des objectifs communs qui peuvent servir à galvaniser les énergies et à mobiliser les efforts des fonds et des programmes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées.

74. Un des principaux objectifs à cet égard consiste à renforcer le pouvoir d'action des femmes. Avec l'émergence d'un consensus sur la priorité et les dimensions du développement, on assiste à une prise de conscience plus nette du rôle central que jouent les femmes dans pratiquement tous les aspects du développement – politique, social, économique ou lié à l'environnement ou à la sécurité. Les politiques et les institutions qui empêchent la moitié de la population du monde de développer son potentiel doivent être réformées. Il faut prendre conscience du fait que le renforcement du pouvoir de femmes est un instrument puissant qui doit être utilisé pour libérer l'énergie créatrice de la société. L'ONU doit jouer un rôle plus visible, mieux coordonner et programmer ses activités et mieux assumer ses responsabilités en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement.

75. Les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, et la décision de la Commission des droits de l'homme de créer le poste de rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes sont l'aboutissement le plus récent des efforts déployés pour protéger les droits des femmes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes doit permettre de parvenir à un nouvel accord international sur les mesures à prendre pour promouvoir le progrès des femmes. L'application de ce genre d'accords doit être coordonnée et pleinement intégrée à l'ensemble des efforts du développement.

76. Trois autres objectifs communs sont définis dans les paragraphes qui suivent : l'élimination de la pauvreté, le développement préventif et curatif, et le développement de l'Afrique. Les États Membres sont instamment priés d'aider l'ONU à jouer un rôle prépondérant dans ces domaines. Parmi les autres objectifs majeurs qui peuvent servir à unifier les activités de développement des fonds et des programmes des Nations Unies, on peut citer l'appui aux priorités nationales en matière de sécurité alimentaire, le plein emploi et l'éducation pour tous, ainsi que la protection et la reconstitution de la base de ressources naturelles en vue d'une production soutenue.

77. Tous les pays devraient s'entendre sur un plan d'action global visant à éliminer la pauvreté dans des délais donnés.

78. Les prochaines conférences, notamment le Sommet mondial sur le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, peuvent permettre de définir dans ce domaine des objectifs clairs et ambitieux dont il

/...

soit possible de suivre la réalisation et qui se fondent sur des stratégies opérationnelles adaptées à la situation de chaque pays. L'ONU devrait jouer un rôle direct dans cet effort pour mobiliser la communauté internationale tout entière en faveur de ces objectifs.

79. Les éléments critiques pour l'élimination de la pauvreté – services sociaux essentiels, création d'emplois, sécurité alimentaire, lutte contre la drogue et le crime transnational, et accès au crédit, à la technologie, à la formation et aux marchés – devraient être intégrés dans un ensemble d'activités opérationnelles.

80. Les dernières années ont été marquées par une croissance phénoménale des activités de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, de l'assistance aux réfugiés et autres formes d'aide humanitaire. Ces activités doivent être complétées par de nouvelles initiatives en matière de développement préventif et curatif.

81. Le développement préventif est un complément nécessaire de la diplomatie préventive. L'ONU devrait se doter des techniques les plus modernes d'action préventive pour prévoir et prévenir les crises, naturelles ou causées par l'homme. Comme nous l'avons dit plus haut, ce devrait être là une des nouvelles questions sur lesquelles le Conseil économique et social devrait axer ses travaux.

82. Il faudrait mettre en place un système de surveillance mondiale qui permettrait de détecter à l'avance les crises humanitaires qui sont sur le point d'éclater et qui fournirait des directives sur les mesures préventives à envisager par le Conseil économique et social. Ce système ferait appel aux capacités existantes et viserait à les renforcer.

83. Il faudrait aussi mettre l'accent sur le développement curatif. Lorsque le moment est venu de panser les plaies d'une société, de démobiliser les soldats et de faciliter la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, il est indispensable de prendre sans tarder les mesures nécessaires après les conflits pour consolider la paix et favoriser le développement – y compris la reconstruction et le relèvement du pays.

84. Il faut prendre d'urgence des initiatives spéciales pour relancer les efforts de développement en Afrique. Trente-trois des 47 pays les moins avancés se trouvent en Afrique. L'Afrique ne compte que pour 2 % du commerce mondial et 1,4 % des exportations mondiales. La croissance économique y est entravée par les problèmes de la dette extérieure, par la diminution des flux de ressources extérieures, par la détérioration rapide des termes de l'échange et par l'élévation de barrières interdisant l'accès aux marchés. La désertification constitue un grave obstacle au développement. Dans tout le continent, la persistance de la pauvreté et le chômage généralisé ont ébranlé la confiance et la stabilité sociales, provoquant des conflits et des troubles.

85. Conformément à la résolution 1994/38 du Conseil économique et social en date du 29 juillet 1994, le sur nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et ainsi qu'il a été suggéré à la dernière réunion du Comité administratif de coordination, on envisage de créer

/...

au sein de ce comité un groupe d'études chargé de déterminer les principales initiatives interinstitutions à prendre en faveur de l'Afrique. Ce groupe axerait ses travaux sur le développement, au niveau des pays d'une coopération portant sur des objectifs et des problèmes précis, et définirait les orientations nécessaires pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique.

C. Coordination des opérations

86. Les différentes entités des Nations Unies qui s'occupent du développement ont chacune leur propre mode d'organisation, un nom connu, leurs propres mandats et leurs propres moyens de mobiliser des ressources. D'ailleurs, une certaine diversité et un certain pluralisme en matière d'organisation peuvent être salutaires. Par conséquent, en s'efforçant de renforcer la coordination des opérations au sein des Nations Unies, il faut chercher à obtenir les avantages d'un système unifié tout en préservant ceux du système actuel.

87. Ces efforts doivent viser, entre autres, les objectifs suivants : mettre en place une structure mieux intégrée, plus efficace qui permette aux Nations Unies de mieux aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, notamment en définissant plus clairement les rôles et les missions complémentaires des divers éléments; éliminer les doubles emplois et la fragmentation des activités; renforcer la capacité de direction et la coopération aux niveaux national et régional et au niveau du Siège; renforcer les capacités des Nations Unies en ce qui concerne la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire, le lien à établir entre les secours d'urgence et le développement et la promotion du développement préventif et curatif; mobiliser des capacités analytiques et normatives de l'Organisation et renforcer le rôle qu'elle joue dans des domaines étroitement liés, tels que le commerce et l'accès à la technologie, pour appuyer les activités opérationnelles; définir le niveau – pays, région ou Siège – des activités concernant diverses questions; intégrer les activités des commissions régionales aux activités de développement de l'ensemble de l'Organisation; renforcer la fonction de coordonnateur résident et privilégier les approches qui donnent un rôle moteur aux pays; rationaliser la capacité d'exécution des organes des Nations Unies grâce à l'utilisation des locaux communs, à l'approche-programme et à des cycles de programmation communs; et appliquer plus rapidement et plus énergiquement les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale, y compris la note de stratégie nationale et autres instruments, pour permettre aux Nations Unies de mieux répondre aux besoins prioritaires des pays.

88. Pour atteindre ces objectifs, j'ai l'intention de réunir fréquemment tous les hauts fonctionnaires qui s'occupent du secteur économique et social, avec l'appui de l'Administrateur du PNUD, afin de mieux coordonner l'ensemble des programmes et d'adopter une politique générale plus cohérente au sein de l'Organisation. Les travaux du Groupe consultatif mixte des politiques, qui a été renforcé, sont axés sur la coordination au niveau national et les questions connexes, et leurs résultats devraient être très utiles pour ces réunions.

89. Lorsque des activités opérationnelles de développement sont menées dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, qui est placée sous le commandement d'un représentant spécial, tous les éléments du système des Nations Unies, à tous les niveaux, qui exercent des activités sur le théâtre des opérations

/...

doivent être placés sous le commandement et la direction du Représentant spécial. Il ne faut pas oublier, en effet, que le Représentant spécial a non seulement un rôle politique, mais aussi un rôle essentiel de coordination à cet égard.

D. Financement pour l'avenir

90. Bien qu'il soit indispensable de mieux coordonner les activités opérationnelles et de disposer d'une fonction publique internationale de la plus haute compétence, l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement dépendra, en fin de compte des ressources financières disponibles. La difficulté la plus grave à laquelle se heurtent les entités des Nations Unies qui s'occupent du développement tient au fait que leurs efforts d'assistance ne peuvent, faute de ressources, être à la mesure des problèmes qu'elles aident les États Membres à résoudre.

91. L'Organisation des Nations Unies est en proie à une crise financière. Étant donné l'élargissement de son mandat en matière de développement, elle ne peut plus se contenter de contributions volontaires. Pour remédier à cette crise, un certain nombre de principes et de propositions ont été avancés. On a reconnu qu'il fallait davantage de ressources, que les ressources fournies devaient être en rapport avec les mandats, et que le financement devait être prévisible pour que les opérations ne soient pas interrompues au milieu de leur exécution. On a dit qu'un système de quotes-parts de contributions, négociées et de contributions volontaires, était le moyen de financement le plus approprié et le plus logique car il permettrait aux gouvernements d'exercer un contrôle sur le budget de l'ONU et son ordre du jour. On a également dit que l'Organisation devrait revoir ses programmes financés à l'aide de contributions volontaires, en particulier ceux qui sont financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale, afin d'éliminer les dépenses inutiles ou faisant double emploi. On pourrait aussi envisager, entre autres mesures, d'imposer un droit sur les spéculations financières internationales, de prélever dans tous les pays une taxe sur l'utilisation des hydrocarbures (ou sur la pollution en résultant), de consacrer au budget de l'ONU une petite partie des économies qui devraient résulter de la diminution des dépenses militaires mondiales, et d'utiliser une partie des ressources libérées par l'élimination des subventions inutiles, ainsi que les ressources provenant d'un droit perçu sur les voyages internationaux et sur les documents de voyage.

V. CONCLUSION

92. Ce n'est pas dans les couloirs des ministères que se décidera l'issue du combat pour un développement durable et axé sur l'homme, mais dans chaque hameau et dans chaque foyer, dans chaque village et dans chaque ville, dans les efforts quotidiens de chaque membre de la communauté mondiale et de chaque institution de la société civile. La Charte des Nations Unies commence par les mots "Nous, peuples des Nations Unies...". Ce sont les peuples, au nom desquels nous agissons tous, qui sont les véritables gardiens de la nouvelle conception du développement qui est en train de prendre corps. C'est pour eux que nous devons essayer d'élaborer un nouveau cadre de coopération pour le développement et la revitalisation du système des Nations Unies.

/...

ANNEXE

Agenda pour le développement : recommandations clefs

- Les priorités nationales doivent être le moteur du développement. Un partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et un secteur privé fort doit permettre la mise en place de capacités nationales en matière de planification, de gestion et d'exécution de programmes de développement.
- Les forces macro-économiques extérieures doivent venir étayer les objectifs de développement. Les pays en développement doivent pouvoir profiter dans des conditions équitables des possibilités toujours plus grandes qui s'offrent, sur le plan mondial, dans les domaines du commerce, de la technologie, de l'investissement et de l'information.
- L'aide au développement doit être plus en accord avec les objectifs convenus. Il conviendrait de s'accorder sur de nouveaux objectifs intérimaires réalistes permettant d'accroître de manière soutenue l'aide publique au développement et il faut accorder une part plus large à l'oeuvre de développement des Nations Unies.
- Il faut opérer une réduction appropriée et permanente de l'encours de la dette des pays connaissant une crise en la matière qui appliquent des réformes économiques. Dans le cas des pays les moins avancés et les plus pauvres, la dette devrait être purement et simplement annulée.
- La communauté internationale devrait soutenir les pays en transition vers une économie de marché en leur fournissant des ressources supplémentaires.
- Il faut continuer de progresser dans la réduction des dépenses militaires. Des auditions sur le lien entre désarmement et développement, conduites par le Président de l'Assemblée générale sont à envisager.
- Un cadre commun devrait être élaboré en vue de la réalisation des objectifs fixés par les conférences des Nations Unies. Il importe d'établir la synthèse, le coût et l'ordre de priorité de ces objectifs et d'en prévoir la réalisation dans des délais raisonnables.
- La cinquantième session de l'Assemblée générale devrait concentrer l'attention de la communauté internationale sur l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement. À cet égard, il faudrait également envisager l'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement.
- Un système multilatéral de développement efficace exige que le rôle unique de l'Organisation des Nations Unies soit reconnu et soutenu; grâce à son caractère universel et au réseau sans pareil qu'elle constitue, l'Organisation est bien placée pour forger des consensus, concevoir des politiques et aider à rationaliser les efforts déployés dans le secteur privé et dans le secteur public en faveur du développement.

/...

- L'Assemblée générale doit définir les questions revêtant une importance critique et servir de lieu de discussion des problèmes nouveaux qui n'appartiennent pas aux domaines de compétence d'organismes plus étroitement spécialisés dans les questions de développement, de commerce et de financement. Elle devrait s'attacher à mieux gérer l'interdépendance mondiale et à promouvoir une approche intégrée du développement économique et social.

- Le début de chaque session de l'Assemblée générale, qui est le moment où les pays sont représentés à un niveau élevé pourrait être l'occasion d'un dialogue consacré aux questions de développement en séance plénière. On devrait envisager la possibilité de convoquer des sessions extraordinaires qui seraient consacrées à l'examen de tel ou tel aspect important de la coopération internationale pour le développement.

- Le Conseil économique et social doit être revitalisé de façon à jouer le rôle prévu dans la Charte. Le Conseil revitalisé devrait :

- Resserrer les relations de travail entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies; jouer le rôle d'organe chargé d'examiner l'aide internationale au développement et devenir l'entité directrice exerçant une fonction unificatrice à laquelle seraient reliés les organes directeurs actuels des divers fonds et programmes des Nations Unies; identifier les situations d'urgence menaçantes sur le plan humanitaire et élaborer des directives générales en vue de la coordination des initiatives destinées à remédier à ces situations.

- Il faudrait envisager un élargissement du bureau du Conseil, qui se réunirait entre les sessions pour faciliter l'accord sur les questions soumises à l'approbation du Conseil.

- L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient resserrer leur coopération en prenant des initiatives communes, par exemple dans les domaines suivants :

- Stratégies de réduction de la pauvreté, mise en valeur durable de l'énergie, consolidation de la paix à la suite de conflits, constitution de capacités et amélioration de la gestion du secteur public.

- L'Organisation et les institutions de Bretton Woods devraient collaborer avec les pays intéressés en ce qui concerne les éléments sur lesquels doit porter le dialogue de politique générale et d'autres initiatives qui doivent aller de pair avec les programmes d'ajustement structurel. Les capacités des gouvernements en matière de conduite du dialogue doivent être renforcées, avec l'appui du Coordonnateur résident. Il faudrait s'attacher à améliorer la complémentarité des documents de pays.

- Le concours des organismes techniques et sectoriels devrait être mieux intégré aux stratégies de développement en vue d'un développement global et durable.

- L'intégrité et le caractère global du système des Nations Unies doivent être préservés. Il importe d'envisager en priorité de relier à l'ONU des organisations nouvelles, telles que l'Organisation mondiale du commerce.
- Les membres du Comité administratif de coordination, sous la présidence du Secrétaire général, continueront à prendre des mesures pour renforcer la cohérence et l'efficacité des activités du système des Nations Unies.
- Les nouvelles mesures à prendre pour améliorer la direction, la gestion, le financement et l'attribution des tâches, la coordination et la dotation en effectifs, doivent reposer sur les réformes entreprises à ce jour, notamment les changements introduits par les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale, ainsi que sur d'autres mesures de restructuration et de revitalisation.
- Le renforcement du pouvoir d'action des femmes, l'élimination de la pauvreté, le développement préventif et curatif ainsi que les initiatives spéciales en faveur du développement de l'Afrique constituent des domaines critiques dans lesquels l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle prépondérant et sur lesquels elle devrait concentrer l'attention. Il existe d'autres objectifs essentiels qui peuvent servir à unifier l'oeuvre de développement de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'alimentation, la sécurité, le plein emploi, l'éducation pour tous et la protection et la reconstitution de la base de ressources naturelles en vue d'une production durable.
- Les efforts tendant à améliorer la coordination des opérations devraient viser à profiter des avantages d'un système unifié, tout en préservant la force que constitue l'approche actuelle. Les objectifs devraient être les suivants :
 - Mettre en place une structure d'aide au développement de l'Organisation des Nations Unies plus intégrée et plus efficace; renforcer les moyens des Nations Unies en matière de coordination et de fourniture de l'aide humanitaire; mobiliser le rôle analytique de l'Organisation dans les domaines interdépendants tels que le commerce et l'accès à la technologie, pour appuyer les activités opérationnelles; intégrer les commissions régionales à l'oeuvre de développement de l'Organisation; renforcer la fonction des coordonnateurs résidents et privilégier les approches qui donnent un rôle moteur aux pays en vue de permettre aux Nations Unies de répondre de manière plus intégrée aux priorités des pays.
- Pour réaliser ces objectifs, le Secrétaire général réunira fréquemment les hauts fonctionnaires qui s'occupent des secteurs économique et social, avec l'appui de l'Administrateur du PNUD.
- Dans le cas des opérations de maintien de la paix, tous les éléments du système des Nations Unies, à tous les niveaux, menant des activités de développement dans le cadre de la mission doivent être placés sous le commandement du Représentant spécial qui dirige cette mission.

- L'oeuvre de développement des Nations Unies doit s'appuyer sur des ressources financières suffisantes. Il n'est plus possible de compter uniquement sur des contributions volontaires, étant donné l'élargissement du mandat de l'Organisation en matière de développement.

- Trois principes de base sont à suivre : il faut davantage de ressources; les ressources fournies devraient être en rapport avec les mandats; le financement devrait être prévisible pour que les opérations ne soient pas interrompues en cours d'exécution.
